

Cyber Crucible dispose-t-il d'un délégué à la protection des données ?

Réponse brève : Oui. Cyber Crucible a engagé un délégué à la protection des données (DPO) sous contrat, disposant d'une expertise transjuridictionnelle couvrant le RGPD UE/Royaume-Uni, le CCPA/CPRA de Californie, la loi HIPAA, la norme PCI-DSS, ainsi que les régimes mondiaux de protection des données, y compris la PDPL saoudienne. Le DPO est joignable via la boîte de réception surveillée **dpo@cybercrucible.com**.

Ce que couvre le DPO

- Le programme de confidentialité et les accords de traitement des données.
- Les évaluations d'impact sur la protection des données et les risques liés aux transferts, y compris les clauses contractuelles types pour les transferts transfrontaliers.
- Les décisions relatives à la notification des violations de données et le soutien aux propres obligations de notification du client.
- Un point de contact compétent pour les questions de confidentialité et de conformité lors du processus d'approvisionnement.

Pourquoi un DPO sous contrat avec une expertise mondiale

Plusieurs régimes non américains — dont la PDPL saoudienne — peuvent être plus restrictifs que la législation américaine actuelle. Faire appel à un DPO maîtrisant à la fois le RGPD, le CCPA/CPRA, la loi HIPAA et les PDPL mondiales permet à Cyber Crucible d'accompagner ses clients selon la norme la plus stricte, ce qui satisfait généralement le niveau minimal américain en tant que sous-ensemble.

Revision #1

Created 2026-07-24 07:13:34 UTC by Dennis Underwood

Updated 2026-07-24 07:13:35 UTC by Dennis Underwood